

vivre

P.4



Des impacts limités à Freneuse suite à la crue

P.5



Fête de la Musique et de l'Enfance

P.6



L'art du combat récompensé

FRENEUSE

n° 51

avril
mai
juin

EDITO

Votre information municipale - 2018



Didier Jouy
Votre maire
Conseiller
départemental

Mes Chers Concitoyens,

Dans un précédent édito, je vous évoquais le départ du Docteur Le Louerec, partie rejoindre son époux, nommé dans ses fonctions en Outre-mer. Elle n'avait pas trouvé de médecin pour lui succéder sur notre commune.

Maintenant, c'est le Docteur Brady qui part en retraite et qui n'a pas de confrère pour assurer la relève. Il va donc devoir nous quitter sans successeur pouvant reprendre une très importante patientèle.

C'est le deuxième édito que je consacre à notre souci sur la désertion des médecins généralistes dans notre région. Hélas, le problème semble loin d'être résolu.

Mais ce jour, j'ouvre une parenthèse pour rendre un hommage particulièrement mérité au Docteur Gilles Brady pour la compétence, la fidélité et le dévouement dont il a toujours fait preuve à l'égard de ses patients, et ce, depuis 1980.

À son grand regret, l'âge de la retraite étant là, il est obligé de nous quitter, mais restera, à n'en pas douter, de tout cœur avec nous.

On ne peut que lui souhaiter une retraite heureuse et paisible avec sa guitare et ses chats... une autre passion, bien sûr après nous.

Gardons aussi une pensée pour Anne, son épouse, qui, contre vents et marées, l'a toujours soutenu, quelles que puissent être les difficultés, professionnelles ou de santé.

Tout ceci étant dit, notre commune va se doter d'une maison médicale pour accueillir un à trois médecins à proximité du centre paramédical, face à la rue des Écoliers, où l'emplacement est visible et accessible et l'offre de stationnement à la fois facile et généreuse.

Nous espérons obtenir des aides du département et de la région pour faciliter la réalisation de ce projet.

Jusqu'à présent, ce n'était pas dans la compétence des collectivités locales d'installer des médecins. Je pense que c'est, aujourd'hui, la seule solution pour conserver une offre de soins de proximité, nécessaire à nos concitoyens.

Votre Maire,
Didier JOUY

Budget 2018: la maîtrise des dépenses toujours prioritaire

Voté par le conseil municipal le budget 2018 est dans la lignée des précédents avec un objectif clé : maintenir le cap des dépenses de fonctionnement. Une perspective en phase avec les orientations budgétaires stratégiques de la loi de Finances 2018.

Le budget global communal est équilibré à **8338204 €**, soit un prévisionnel en hausse de 1364822 € (+ 19,57 %) par rapport à 2017. **Évolution possible, grâce aux résultats de 2017, enregistrant un excédent de l'exercice de 244 430 €, portant ainsi l'excédent cumulé à 1 908 111 €.** Les résultats sont conformes aux attentes et à la politique menée **et annoncée.** L'excédent, augmente grâce à une évolution positive des ressources et à une baisse des dépenses de

fonctionnement, et un allègement du programme d'investissement en 2016 et 2017 pour pouvoir lancer des projets annoncés depuis plusieurs mois.

Si vous voulez en savoir plus sur la santé financière de la commune, le rapport sur les orientations budgétaires 2018, les présentations du compte administratif 2017 et du budget 2018 sont en ligne sur le site www.freneuse78.fr

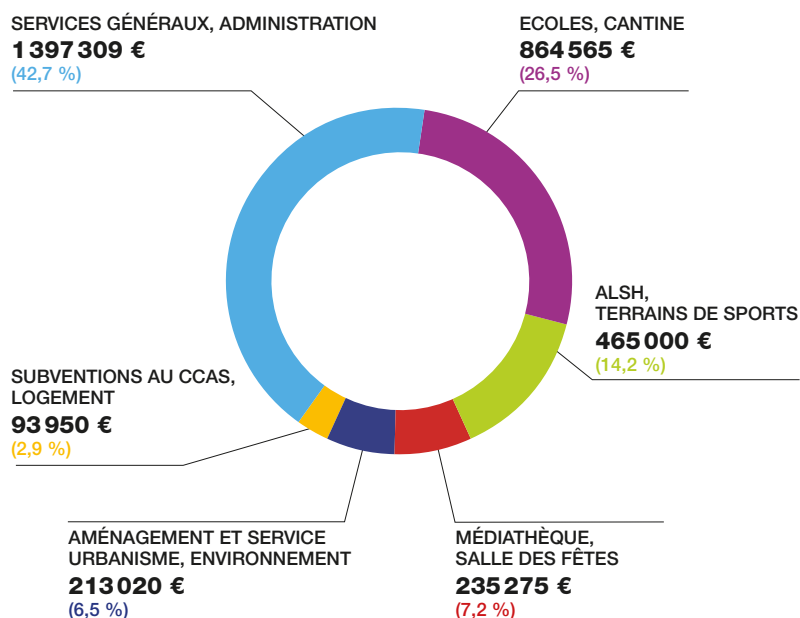


BUDGET DE FONCTIONNEMENT

5 105 647 €

(3 269 219 € de dépenses réelles et 1 836 428 € de dépenses d'ordre)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR

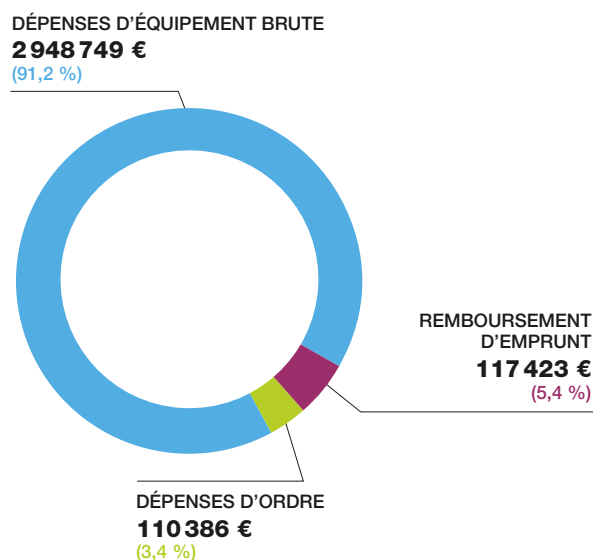


En fonctionnement, 5 105 647 € sont prévus en dépenses et recettes. Ce budget est en augmentation de 3,39 % par rapport au budget de l'an dernier, soit 167 380 €. Les dépenses réelles de fonctionnement sont quant à elles en baisse de 1,92 % (3 269 219 € contre 3 333 321 € en 2017). L'objectif est de poursuivre une stratégie de maîtrise.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

3 232 557 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



En investissement, sont prévus 3 232 557 € de recettes et de dépenses en forte hausse de 58,83 % (+ 1 197 441 €) par rapport au prévisionnel de 2017. Cela prend en compte le programme engagé. Les investissements de l'année seront consacrés en majorité aux travaux d'aménagement de la rue Leclerc et à la construction du cabinet médical (voir en page 4).

Un objectif d'évolution de 1,1 %

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,1 %. Si la ville n'est pas soumise aux obligations contractuelles de l'État, elle entend les respecter malgré tout. Après quatre années de baisse consécutives, l'exécutif met fin à la réduction des dotations de l'État (DGF – dotation globale de fonctionnement) et privilégie, en remplacement, l'élaboration de contrats individualisés avec les collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros (compte de gestion 2016). Ce nouveau dispositif vise à ralentir la progression des dépenses publiques locales et ainsi à économiser 13 milliards d'euros en 5 ans.

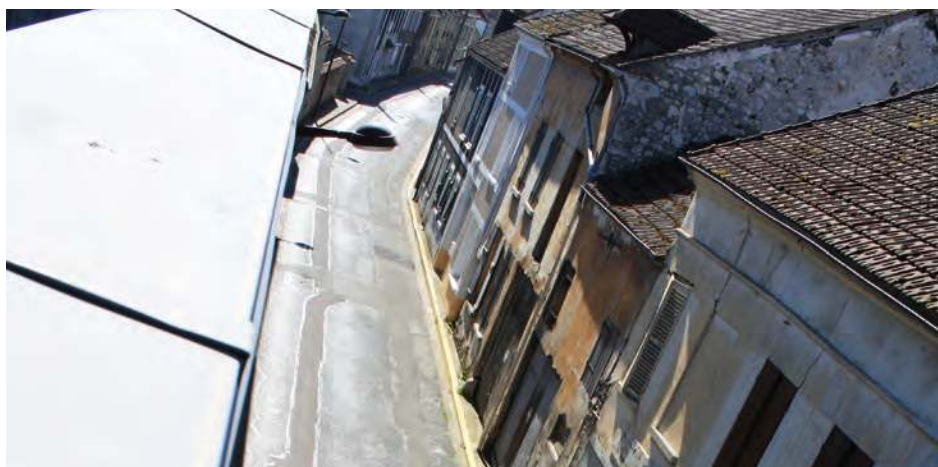
Dépenses d'équipement

euros

Aménagement rue Leclerc	1 420 000 € HT
Acquisitions opportunités foncières	741 027 € HT
Construction d'un cabinet médical	430 000 € HT
Travaux mairie (peinture, réparation de la verrière, raccordement à la fibre, redevance de 10 ans pour le raccordement au réseau départemental)	57 480 € HT
Travaux voirie (aire de jeux opération des Vergers et bords de Seine, signalisation peinture, plaques de rue...)	57 460 € HT
Aménagement extérieur (plantations, jeux, mobilier) et travaux au centre de loisirs	47 020 € HT
Divers (dont démolition de la maison rue des Coutumes)	36 000 € HT
Acquisition véhicules (camion benne, utilitaire et matériel pour la balayeuse)	27 000 € HT
Réserve pour étude d'aménagement, travaux d'éclairage Belles Côtes	20 000 € HT
Chaudière bâtiment communal de logements	20 000 € HT
Mobilier administratif (matériel informatique dans écoles et médiathèque, vidéosurveillance...)	12 200 € HT
Travaux dans les écoles (crédits pour sanitaires, chaudière...)	11 800 € HT
Éclairage du stade d'honneur de football	11 660 € HT
Espaces verts	10 000 € HT

Les travaux rue Leclerc approchent

C'est une affaire de quelques semaines. La mise en concurrence et les dernières phases de travaux devraient démarrer au plus tard fin juin. À ce jour, la commune a obtenu des subventions du département dans le cadre du plan triennal de voirie d'un montant de 131 673 € et du Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) d'un montant de 87 115 € pour l'enfouissement des réseaux. D'autres dossiers de demande de subventions sont en cours d'instruction à la région pour 229 000 € et au département pour 108 000 €.



Le cabinet médical bientôt en construction



La mise en concurrence pour les travaux va être lancée avec un démarrage du chantier dès que possible. Du côté des aides financières, la commune a obtenu la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) attribuée par l'État pour un montant de 105 420 €. Une demande de subventions est en cours d'instruction à la région Ile-de-France pour un montant de 140 000 €. En dépit de la mise à disposition gratuitement, par la commune, d'un local provisoire pour une installation

immédiate et des annonces publiées dans les revues spécialisées, les quelques médecins intéressés ne se sont finalement pas décidés. Les élus, ne pouvant pas accepter l'idée qu'il n'y ait plus de médecin généraliste à Freneuse, ont décidé de prendre le risque de construire le cabinet médical sans engagement d'un praticien. Le cabinet médical en cours de construction peut se révéler un argument incitatif à l'installation de médecins à Freneuse.

En 2018, du neuf pour la taxe d'habitation

UNE SUPPRESSION PROGRESSIVE POUR 80 % DES FRANÇAIS

La loi de finances 2018 instaure un dégrèvement de la taxe d'habitation (TH) au titre de la résidence principale. Cette suppression, qui concerne 80 % des Français, va se faire progressivement sur trois ans : une réduction de 30 % dès 2018, 65 % en 2019 et 100 % à partir de 2020. Le dégrèvement sera calculé sur la base des valeurs locatives de l'année, en retenant cependant les taux ou montants d'abattement applicables en 2017. Le taux pris en compte sera le taux consolidé (commune et EPCI).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes qui remplissent les conditions de ressources suivantes : avoir un revenu fiscal de référence de l'année précédente inférieur à 27 000 € pour la première part de quotient familial, majorée de 8 000 € pour chacune des deux demi-parts suivantes et de 6 000 €

pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la troisième, retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu afférent auxdits revenus.

Pour en savoir plus et calculer votre TH 2018 :

www.impots.gouv.fr/portail/80-des-foyers-beneficieront-dune-suppression-de-leur-taxe-dhabitation-sur-leur-residence-principale

Les taxes communales en légère hausse

Même si l'État a mis fin en 2018 à la diminution de la dotation globale de fonctionnement, la baisse enregistrée ces quatre dernières années est compensée par une hausse relativement faible des taux de fiscalité locale.

Taxe d'habitation : de 7,03 % à 7,13 %
Foncier bâti : de 10,30 % à 10,45 %
Foncier non bâti : de 41,95 % à 42,58 %

Les taux de la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France (CCPIF) sont gelés cette année.

Taxe d'habitation : 6,18 %

Taxe sur le foncier bâti : 0,413 %

Taxe sur le foncier non bâti : 3,01 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,38 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 7 %

UNE PONCTION D'1 € PAR HABITANT

Un nouvel impôt local a fait son apparition le 1^{er} janvier 2018 : la taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Elle concerne la construction de digues, de berges, l'entretien et la protection des zones humides... Chaque intercommunalité vote son tarif annuel, le montant ne pouvant pas dépasser 40 € par personne et par an. Les élus de la CCPIF ont voté pour 2018 une taxe d'1 € par habitant, soit 22 500 €. Cette somme sera répartie entre tous les contribuables de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en fonction de la base d'imposition, par la Direction générale des finances publiques.



Des impacts limités à Freneuse suite à la crue

Freneuse n'a pas été épargnée par la crue de janvier dernier et a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Cet arrêté permet aux habitants sinistrés de bénéficier d'une procédure accélérée de remboursement des dommages. Seulement six maisons ont été touchées et dans cette situation nous pouvons nous féliciter qu'en respect du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), les règlements d'urbanisme

interdisent toute nouvelle construction en bord de Seine! Les quelques maisons impactées sont adaptées et certaines ont été construites il y a longtemps, en période de flou réglementaire. Une famille a été relogée dans un logement communal le temps de la crue, les autres sinistrés ayant préféré s'installer chez leurs proches. Tout a été mis en œuvre, week-end compris, pour que les administrés

puissent accéder à leur propriété et soient en sécurité. Des barrières ont été également installées pour interdire l'accès aux bords de la Seine... qui n'ont jamais été aussi fréquentés! Désormais, les services municipaux vont s'atteler à remettre en état les espaces de loisirs, les chemins inondés. Il y a beaucoup à faire!

Fête de la Musique et de l'Enfance, pour swinger en famille et en toute liberté

Les 22 et 23 juin prochains, la Fête de la Musique et de l'Enfance battra son plein. Réservez vos journées dès maintenant car le programme en vaut la chandelle. Nous vous y attendons nombreux!

Cette 9^e édition commencera dès le vendredi après-midi avec le spectacle des écoles Paul Éluard et la grande section de Langevin Wallon qui sera suivi d'un goûter. Puis place à l'apéro-concert esprit rock'n'roll avec l'Œil (reprises de rock) et Insolitudes (reprises de Johnny Hallyday) à partir de 19h30.

LE SAMEDI 23 JUIN, POURSUITE DES FESTIVITÉS

- De 11h à 19h: dès le matin, un spectacle des écoles et un temps de rencontre et de jeux autour des stands de kermesse tenus par les animateurs du centre de loisirs.

- À partir de 11h30: rendez-vous à la scène musicale autour d'un programme éclectique: l'école de musique de l'ACAFB, Actes et fractures (compositions françaises rock avec cuivres avec de fortes influences de Manu Chao), Lion Killa et Streup Daddy (roots, reggae).
- 21h: temps fort avec la tête d'affiche Latinova (salsa cubaine).
- 23h: grand feu d'artifice tiré depuis les Ventines.
- De 23h30 à 1h: soirée dansante.

Toute la journée, nombreuses activités: structures gonflables pour petits et grands, trampoline, cage d'escalade avec toboggan, mini blocs, mini karting... Et bien sûr buvette, grillades, frites... à volonté!

Avis aux amateurs: nous recherchons un groupe de rock pour le début d'après-midi.

Nous remercions les entreprises et commerces qui participent financièrement à cette fête: A2C, Monsieur Bricolage, tabac de Freneuse, Carrefour Market, Intermarché, société MRDPS, Ramirez vérandas, SARL DMIG (dépannage et maintenance informatique),



Le groupe Latinova

Carrosserie ABS AD, garage Zachalsky, garage de la Vallée, boulangerie « Le Moulin de Freneuse », Sifem, SEFOM, Alonso contrôle technique, Autosur, Restaurant Le Dragon, Pharmacie principale, Tout s'vend, Christophe Lefevre, Création L, Feu Vert, SARL A&M plomberie Monferrier, brasserie Rolling's bar, Famille SEHEUT Bar-Tabac le Gallia à Buchelay, FITECO, COIFF AND CO, LTD publicité, Freneuse conduite, GM Groupage, Aux fleurs de Maé, garage MDA, garage « Le Carrosse », VIALUM, Association des parents d'élèves des écoles du centre.



La Première Guerre mondiale en images



À l'occasion du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918, la médiathèque organise en novembre prochain une exposition sur ce conflit mondial. Elle lance un appel à la mémoire familiale des Freneusiens pour nourrir l'événement.

Si vous disposez d'objets, de documents, de lettres, de récits ou d'anecdotes à ce sujet, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe de la médiathèque au 01 30 98 96 00 ou mediatheque@freneuse78.fr.



Un 1^{er} mai pour chineurs à la Foire à Tout

Mardi 1^{er} mai 2018, à la salle des Ventines, l'association AMCA (Association mission culture aventure) organise, avec l'aide de la municipalité, la traditionnelle Foire à Tout de Freneuse. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 avril 2018. Les vendeurs d'animaux et de denrées alimentaires ne sont pas admis.

Inscriptions par mail : amca@sfr.fr
Renseignement téléphonique : 06 16 83 93 04
Ouverture installation 6h15 -
Ouverture au public 8h30-18h
Prix : 5 € le mètre linéaire –
4 € à partir de 4 mètres (minimum)

Règlement à l'ordre de l'AMCA, aucun remboursement ne sera effectué pour cause de météo. N'oubliez pas de réserver suffisamment d'espace si vous voulez garer votre véhicule sur votre emplacement.

Le centre de loisirs à l'heure d'été

Le centre de loisirs accueillera vos enfants de 3 à 17 ans du lundi 9 juillet au vendredi 31 août. Seule la section Ados sera fermée au mois d'août, en raison des effectifs trop réduits. Le programme d'activités sera en ligne sur le site Internet de la ville à compter du 15 mai. Attention, les inscriptions se terminent le vendredi 15 juin 2018. Après cette date, nous ne pouvons garantir une place pour votre enfant. Le mieux est donc d'anticiper.

SÉJOUR À CAZOULÈS (PÉRIGORD)

DU 16 AU 27 JUILLET

Public : 8-17 ans avec brevet de natation. Dépêchez-vous il ne reste plus que quelques places!

Hébergement sous tente, dans un camping avec piscine, au bord de la Dordogne.

Activités : canoë, radeau, via ferrata, spéléologie, journée à Quercyland (parc d'attractions aquatiques), visite du gouffre de Padirac, pêche.

Tarifs : de 253 € à 391 € (Freneusiens) et 460 € (extra-muros).

Hébergement en gîte, formule tout compris (pension complète, activités, transport)

Tarifs : de 143 € à 221 € (Freneusiens) et 260 € (extra-muros).

Date limite d'inscription : 26 juin 2018

SÉJOUR « FREE-LANTA »

**À LA BASE DE LOISIRS DE MOUSSEAUX
DU 17 AU 19 JUILLET**

Public : Ados

Hébergement sous tente en pension complète, nombreuses activités dont tir à l'arc, challenges par équipe, accrobranche, paddle géant, canoë...

Date limite d'inscription : 22 juin (places limitées).

**STAGE DE VOILE EN PARTENARIAT
AVEC LA BASE DES BOUCLES DE SEINE
ET LA BASE DE LOISIRS DE MOUSSEAUX**
Public : 7 à 10 ans

Cinq séances de voile encadrées (avec brevet de natation), sur optimist ou catamaran. Elles s'étalent sur les mercredis de mai et juin : 16, 23 et 30 mai ; 20 et 27 juin de 14 h à 16 h.

Tarifs : 35 € pour 5 séances ; prix de la journée au centre en sus. Dépêchez-vous, il reste quelques places.

DES SORTIES CHAQUE SEMAINE

Juillet, semaine 1 :

Mer de Sable (maternels, primaires, ados)

Juillet, semaine 2 :

Location structures (maternels, primaires)

Projet Mousseaux (ados)

Juillet, semaine 3 :

Zoo Cerza (maternels, primaires)

Juillet/août, semaine 4 :

Karting (Ados)

Août, semaine 1 :

Base de Cergy (maternels, primaires)

Août, semaine 3 :

Location structures (maternels, primaires)

Août, semaine 4 :

Parc Bagatelle (maternels, primaires)

Renseignements et réservations : 09 63 28 40 38 ou 06 63 31 57 84 - accueildeloisirs@freneuse78.fr

VIRÉE DANS LE BOCAGE NORMAND

DU 9 AU 13 JUILLET

Public : 6-7 ans

Les enfants séjourneront à Cahagnes (Calvados), à la ferme du Loterot, au cœur d'un parc de 15 ha. Activités autour de la nature : treeclimbing (apprendre à grimper aux arbres avec une sensibilisation à leur entretien), journée au Mont-Saint-Michel avec visite guidée de la baie (découverte des sables mouvants, étude de la laisse de la mer, observation de la faune et flore...).

L'art du combat récompensé



La saison n'apporte que de bonnes nouvelles au karaté club de Freneuse. Robert Sébastien a été nommé au poste de responsable de la commission des Yvelines d'arbitrage. Reconnu pour ses compétences et ses qualités, cette décision fait la fierté du club. Hugo Travers a obtenu sa ceinture noire 1^{re} et a reçu les félicitations du jury, se faisant remarquer comme un pur héritier de la famille Signavong. Félicitations également à nos compétiteurs qui, alliés au club de Bonnières, ont tristé les podiums départementaux et se sont qualifiés pour les coupes de France à Lyon.

Enfin, bravo à Noah Begbin Sanoko pour sa médaille d'argent en combat dans une catégorie de plus de 60 personnes. Venez nous rejoindre pour apprendre plus qu'un sport, mais un véritable art martial. Notre professeur, Jacqueline Signavong, 5^e dan, directrice technique de l'Eure, arbitre nationale et jury des grades, vous y accueille avec rigueur et convivialité.

Lundi et samedi de 17h30 à 19h30
au gymnase Paul Éluard.
Contact : tokepy.karate@gmail.com
ou 06 19 26 38 88

Ambiance thriller avec Karimari danse

Drôle de manoir, c'est le spectacle proposé dimanche 20 mai à 16h30 au théâtre Philippe Auguste, à Vernon, par l'association Karimari Danse. Les élèves de Jazz, Street et Hip-Hop seront les vedettes de différents ballets, avec des chorégraphies, des costumes, décors, des musiques et des jeux de lumière spécialement choisis pour créer la surprise et offrir un grand moment de plaisir à tout le monde.

Journée de la famille

Samedi 2 juin, rendez-vous à la résidence des Belles Côtes (Maison d'accueil des personnes âgées, à côté de la crèche) au 1 chemin de la République à Freneuse pour une journée détente

et informative parents/enfants. Stands d'informations, jeux, découverte d'animaux, tour de magie... en présence de représentants de la CAF, du réseau des bibliothèques Lire en Boucles.



Maison d'accueil des personnes âgées

Carnet

NAISSANCES

Safia FEGHOULI..... 11 décembre 2017
 Jamil SEMY 23 décembre 2017
 Lyam, DéniSS,
 Rudy TITRY ROUSSEL.....06 février 2018
 Lexie DIGNAT ROUGERIE14 février 2018
 Nahil, Aylan,
 Rabah FRESNEAU20 février 2018

MARIAGES

Artur Manuel GUERREIRO
 CORREIA et Maria Elisabete
 PINTO RODRIGUES..... 13 janvier 2018
 Hemun BISSESSUR
 et Anooska SEEBORUTH..... 17 février 2018

DÉCÈS

Emile FERRANDO..... 18 janvier 2018
 Luc LIN 09 janvier 2018
 Micheline HESLOT
 épouse BERTHELIER 05 février 2018
 Manuel LOPEZ..... 24 février 2018
 Joseph DELMOTTE..... 05 mars 2018

Les Copains d'abord 78 ouvre les portes du petit écran

SPECTATEUR AU JEU LES 12 COUPS DE NOËL

Venez participer à l'enregistrement de l'émission avec Jean-Luc Reichmann dans le studio de TFI à la Plaine-Saint-Denis, près de Paris. L'émission sera ensuite diffusée le 23 décembre 2018 (la date définitive de l'enregistrement sera connue ultérieurement).

Transport aller-retour en autocar, aux départs de Freneuse Église et Belles-Côtes, Bonnières.

Nombre de places limité.

**Tarifs: 25 € (adhérents),
 30 € (non-adhérents).**

Renseignements :

Mme Monique Leveau : 06 19 59 70 14

Des repères instructifs dans la réserve naturelle de Moisson

Propriété de la région Ile-de-France, la réserve naturelle régionale de Moisson couvre 313 hectares. Elle est désormais dotée de panneaux d'informations et de balises. Outre le rappel des règles à respecter (ne pas faire de feu, respecter

la faune et la flore, ne pas cueillir de plantes, ne pas amener de chien même tenu en laisse), cette signalétique est une mine d'informations sur l'histoire de la réserve, sa diversité, la richesse de ses paysages...

La médiathèque nous entraîne dans le grand tourbillon de la vie

Ça décoiffe à la médiathèque avant le début de l'été. Au-delà de l'insolite et du merveilleux, les contes, les expositions et les spectacles soufflent un vent de poésie et de mystérieux. De quoi se laisser porter !

MAI

Du samedi 5 au samedi 26

« **Les Dessins de Gilles Prin** »

Exposition

Tout public, aux heures d'ouverture.

Mercredi 16, à 14 h

« **Emportés par le vent** »



Heure du conte par Anne Marchand

Des contes qui décoiffent ! Comment sont nés les cerfs-volants ? Où dort le vent ? Moulins, girouettes, ballons... Soufflent les histoires... dans l'air du temps.

À partir de 4 ans.

Uniquement sur inscription.

JUIN



Du mercredi 30 mai

au mardi 26 juin

Exposition par les élèves de l'école maternelle Langevin Wallon

Mardi 5, à 10 h

« **Doudoux** »

Spectacle-atelier par la compagnie Graines de Cailloux

Spectacle de marionnettes et de musique qui se regarde comme un album de famille. Autour d'un grand livre tapis d'éveil, adultes et enfants se retrouvent pour un moment de tendresse et de poésie.

0-3 ans, uniquement sur inscription.

Mercredi 13, à 14 h



« **L'été approche** »

Heure du conte par Ghislaine et Patricia

Suivie d'un atelier.

Dès 3 ans, Uniquement sur inscription

Pour en savoir plus et pour s'inscrire :

01 30 98 96 00 ou

mediatheque@freneuse78.fr

Un catalogue plus étoffé avec Lire en Boucles

Le réseau « Lire en Boucles » unit les médiathèques de sept communes de la CCPIF : Bennecourt, Bonnières-sur-Seine, Freneuse, Gommecourt-Clachaloze, Jeufosse, Limetz-Villez et Moisson. Grâce au portail lirenboucles.biblixnet.net, vous avez accès à un large nombre de références. Pour emprunter un document, il suffit de se rendre dans la médiathèque de son choix où une carte est délivrée. Un numéro d'inscription et un code personnel permettent ensuite d'accéder à l'espace et de réserver en ligne.



c'est pratique

Cérémonies 8 mai et 18 juin

Mardi 8 mai : rendez-vous devant la mairie à 10 h 30 pour le défilé, avant la cérémonie au monument aux morts à 11 h.

Lundi 18 juin : commémoration Appel du 18 juin. À la médiathèque, cérémonie à 19 h.

Médecin de garde

Un médecin généraliste reçoit à la Maison médicale de garde du Mantois tous les soirs de 20 h à 24 h, le dimanche et les jours fériés de 9 h à 13 h.

Centre commercial des Merisiers - rue des Merisiers - 78711 Mantes-la-Ville.

Le contacter avant en composant le 15.

Louer avec Solibail !

Certains propriétaires hésitent à mettre ou remettre leur logement en location. Solibail est un dispositif d'intermédiation locative, financé et garanti par l'État qui assure au propriétaire le versement régulier du loyer. L'appartement est loué par l'intermédiaire d'une association agréée à une famille en voie d'insertion pour une moyenne de 18 mois.

Pour plus d'information, contactez le numéro Azur :

0810901885

contact-solibail.drihl@developpement-durable.gouv.fr
www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Vigilance face aux démarcheurs frauduleux

La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015. Les installations en non-conformité avec la loi doivent déposer en mairie ou en préfecture un dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires. Dans ce cadre, des entreprises proposent leurs services en incitant les professionnels concernés (commerçants, professions libérales, indépendants...) à remplir un formulaire en ligne et à communiquer leurs coordonnées bancaires occasionnant des prélèvements frauduleux. La plus grande vigilance est de rigueur.

Alerte arnaque en cas d'urgence

Une ouverture de porte à plus de 1 000 €, un débouchage de canalisation à plus de 8 000 € dans un pavillon ! Vous avez reçu dans vos boîtes à lettres ces petits cartons publicitaires. Méfiance : ces annonces sont abusives et leur place est à la poubelle. L'association UFC Que choisir Val-de-Seine alerte et peut vous apporter plus d'informations : 01 39 65 63 39 ou contact@valdeseine.ufcquechoisir.fr

Ramassage des emballages ménagers recyclables (EMR)

AVRIL : vendredi 27

MAI : Vendredis 11 et 25

JUIN : Vendredis 8 et 22

JUILLET : Vendredis 6 et 20

Attention, mardi 1^{er} mai, il n'y aura pas de ramassage des ordures ménagères. La collecte sera assurée les autres jours fériés.

Règles de stationnement

Tout n'est pas permis aux automobilistes... qui ne doivent pas oublier les piétons. Le Code de la route interdit le stationnement sur le trottoir (puni d'une amende de 135 €) même devant son entrée (puni d'une amende de 35 €).

Bon anniversaire au Club du Temps Libre

Le Club du Temps Libre a fêté ses 25 ans, le samedi 17 mars, avec une soirée tahitienne. Le spectacle de danses, exécuté par le groupe Tahaa Taputu, a été très apprécié. Le club organisera son traditionnel méchoui et concours

de pétanque le dimanche 8 juillet 2018 à 12 h 30 à la salle des fêtes des Ventines.

Tarifs : 30 € (adhérents), 35 € (non-adhérents).

Renseignements :

Mme Winieski : 06 11 52 45 46

ou Mme Thomas : 06 60 38 28 27

Retour sur les conseils municipaux

JEUDI 15 FÉVRIER

1 • Cession de la parcelle cadastrée section C n° 3463, sise au lieu-dit « Les Cochonnettes ». Considérant que la parcelle cadastrée section C n° 3463 d'une superficie de 283 m² permet à l'acquéreur de construire sur la parcelle voisine, grâce à l'accès rue des Grands-Champs; considérant que la parcelle à céder est située dans une zone pavillonnaire et que la commune n'a pas de projet de construction; après avoir entendu l'exposé de Monsieur Winieski, adjoint délégué aux finances, subventions et marchés publics, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la cession de la parcelle, pour un montant de 30000 euros.

2 • Attribution d'une subvention communale au CCAS

Considérant les besoins de trésorerie du CCAS, ne permettant pas d'attendre le vote du budget communal; considérant la subvention communale de 77 450 € versée au CCAS en 2017; considérant la nécessité de verser une subvention au CCAS pour couvrir ses besoins jusqu'à l'adoption du budget communal lequel fixera le montant global de la subvention attribuée au CCAS pour l'année 2018; sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 30000 € au Centre communal d'action sociale.

JEUDI 22 MARS

1 • Approbation du compte administratif 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Patrick Winieski conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 227 079,41 €	489 812,50 €
Recettes	5 086 325,22 €	538 678,09 €
Solde	1 859 245,81 €	48 865,59 €

2 • Approbation du compte de gestion 2017

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Madame le Receveur; le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de Madame le Receveur pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3 • Affectation du résultat de l'exercice 2017

Considérant qu'il convient, compte tenu de la comptabilité M 14, de maintenir en fonctionnement le résultat excédentaire porté sur l'article 002 soit 1 859 245,81 €, les prévisions de besoins en investissement pour l'exercice étant couverts par l'excédent de cette section; sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas affecter en investissement le résultat excédentaire de fonctionnement, et de conserver dans les excédents de cette section la somme de 1 859 245,81 €; précise que l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 48 865,59 € sera affecté au compte 001 « résultat d'investissement reporté ».

4 • Attribution d'une subvention communale à la Caisse des écoles

Considérant la subvention communale de 70 380 € versée à la Caisse des écoles en 2017; considérant la nécessité de verser une subvention à la Caisse des écoles pour couvrir ses besoins jusqu'à l'adoption du budget communal lequel fixera le montant global de la subvention attribuée à la Caisse des écoles pour l'année 2018; sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à la Caisse des écoles.

VENDREDI 13 AVRIL

1 • Détermination des taux d'imposition 2018

Considérant le produit fiscal attendu de 1 205 163 € nécessaire à l'équilibre du budget de l'exercice 2018; considérant la nécessité d'augmenter les taux de la fiscalité directe communale de l'ordre de 1, 5 %; après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter les taux portés à l'état 1259 MI comme suit :

Taxe d'habitation: 7,13 %
Foncier bâti: 10, 45 %
Foncier non bâti: 42, 58 %

2 • Approbation du budget communal 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget 2018 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Équilibré en dépenses et recettes :
5 105 647,13 €

INVESTISSEMENT

Équilibré en dépenses et recettes :
3 232 557,26 €

3 • Attribution d'une subvention communale au CCAS

Considérant les résultats et besoins financiers du CCAS; sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 47 450 € au CCAS, précise que cette subvention vient en complément de la précédente, portant ainsi le montant de la participation communale globale au CCAS à 77 450 €.

4 • Attribution d'une subvention communale à la Caisse des écoles

Considérant les besoins financiers de la Caisse des écoles; sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 380 € à la Caisse des écoles, précise que cette subvention vient en complément de la précédente, portant ainsi le montant de la participation communale globale à la Caisse des écoles à 70 380 €.

5 • Attribution de subventions communales aux associations

A.C.A.F.B.	1 800 €
Club du Temps Libre	6 000 €
Comité Œuvres Sociales	8 000 €
Coopératives scolaires	1 800 €
Répartie comme suit :	
CS EP Paul Eluard	765 €
CS EP Victor Hugo	409 €
CS EM Langevin Wallon	220 €
CS EM Paul Eluard	406 €
FLEP	400 €
Prépare Toit	300 €
Karimari	1 000 €
MUEVE'TE	1 000 €
Les Bouts'Choux	500 €
Parents d'élèves Freneuse Centre	500 €
Foyer socioculturel collège Sully	600 €
UNC AFN	400 €

6 • Acquisition des parcelles cadastrées section C n° 2018, 2857 et 2859

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acquérir, au prix global de 10832 €, hors frais d'acte à la charge de la commune, les parcelles cadastrées suivantes section C n° 2857, d'une surface de 1836 m², sise « les Croisevets », section C n° 2859, d'une surface de 2564 mètres carrés, sise « les Croisevets » et section C n° 2018, d'une surface de 1016 m², sise « les Gautiers ».

7 • Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention relative à l'accès au centre d'accueil de loisirs avec la commune de Rosny-sur-Seine

8 • Autorisation à Monsieur le Maire de déposer un permis de démolir

Vu l'arrêté n° 2017/185 du 23 novembre 2017 portant incorporation des parcelles cadastrées section C n° 225, 226 et 1107, biens vacants sans maîtres, dans le domaine privé communal; considérant que les bâtiments édifiés sur les parcelles précitées menacent ruine et sont dangereux; considérant la nécessité de démolir les bâtiments des parcelles cadastrées section C n° 225, 226 et 1107, biens appartenant au domaine privé communal, situés au 20 rue des Coutumes; ayant entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir les bâtiments situés sur les parcelles cadastrées section C n° 225, 226 et 1107.